

Séance publique sur les mesures de Bossey

19.02.26

Compte-rendu de séance – questions réponses

Questions/propositions/constats	Réponse
Proposition : fermeture de la douane dès 16h ou en permanence	OCT : La volonté de préserver les villages est comprise et correspondait notamment aux objectifs des routes de contournement L1 et L2. Celles-ci n'ayant pas été réalisées, une restriction trop importante de l'accès au canton pourrait avoir des impacts significatifs sur les communes environnantes et sur le fonctionnement économique de la ville. Par ailleurs, le canton cherche à maintenir une cohérence globale dans les horaires de fermeture des différentes douanes.
Proposition : réalisation d'une tranchée couverte pour fluidifier le trafic et libérer l'espace en surface	OCT : Ce type d'ouvrage impliquerait des contraintes environnementales importantes et un bilan carbone très élevé, en contradiction avec les orientations actuelles des politiques publiques. Au regard du trafic existant sur cet axe, une telle infrastructure apparaît disproportionnée.
Proposition : inverser le sens unique	Commune : Cette option pourra être examinée dans le cadre des études complémentaires qui seront menées sur l'organisation de la circulation dans le secteur.
Proposition : sens unique limité à certains horaires (par exemple le soir)	OCT et Commune : Cette mesure pourrait être envisagée, mais elle soulève plusieurs enjeux en matière de lisibilité pour les usagers, de contrôle et de sécurité.
Proposition : sécuriser et fluidifier l'accès à la douane de Pierre-Grand (visibilité, insertion)	OCT et Commune : Les difficultés de visibilité et d'insertion sont bien identifiées. Des améliorations pourront être étudiées dans le cadre du COPIL avec l'ensemble des partenaires. Les partenaires français ont toutefois soulevé la difficulté de mise en œuvre et de financement d'un aménagement

	comme un giratoire, notamment après les investissements déjà réalisés à la douane de Bossey.
Proposition : limiter les chemins de la zone des Marais au trafic agricole et aux riverains	OCT : La limitation du domaine public aux seuls « riverains » n'est aujourd'hui plus admise juridiquement, car elle reviendrait à privatiser l'usage du domaine public. Commune : D'autres mesures pourront toutefois être étudiées, comme des restrictions horaires, des dispositifs facilitant le trafic agricole ou des limitations de vitesse.
Constat : report de trafic sur la route de la Pierre-aux-Dames (vitesse, difficultés de croisement, impact sur les exploitations agricoles)	Commune : Ces impacts sont bien identifiés. Dans la suite de l'étude, différentes mesures pourront être envisagées, notamment des limitations de vitesse, des dispositifs facilitant le trafic agricole ou certaines restrictions de circulation.
Constat : la barrière est souvent contournée ou ouverte avant l'horaire par les passants	Commune : La fermeture complète de la barrière n'est pas possible car celle-ci doit rester accessible aux services de douane et aux services d'urgence. Certaines personnes en profitent malheureusement pour contourner l'interdiction. Des contrôles supplémentaires sont donc mis en place.
Constat : le trafic de transit dans le village n'est pas traité dans le projet présenté	Commune : Le projet présenté concerne certaines mesures ciblées, mais il s'inscrit dans une réflexion plus large sur la mobilité à l'échelle de la commune. D'autres éléments de cette stratégie globale seront présentés prochainement.
Constat : amélioration notable du confort pour les cyclistes sur la route de Bossey	OCT : Le suivi réalisé par l'OCT montre une amélioration du confort et des conditions de circulation pour les mobilités douces sur ce tronçon, ce qui constitue l'un des objectifs des mesures mises en place. Commune : Les études à venir sur le futur de la zone des Marais visent également à faire de la route de Bossey un axe plus apaisé et mieux adapté aux mobilités douces, en complément des mesures existantes. Un équilibre doit cependant être trouvé entre les différentes mesures qui impactent l'entièreté de la zone des Marais.
Constat : les besoins des entreprises n'auraient pas été pris en compte	Commune : La commune a reçu des retours de la part des habitants, des entreprises ainsi que des exploitations agricoles du secteur. Elles ont toutes, sans exception été prises en compte. La commune cherche à trouver un équilibre entre les besoins de l'ensemble des usagers du territoire.

Question : Quelle sera la situation des piétons sur la route de Bossey en cas de suppression du sens unique ?	Commune : Les études à venir concernant la zone des Marais visent à renforcer le caractère apaisé de la route de Bossey et à améliorer les conditions pour les mobilités douces, notamment les piétons. L'enjeu est de trouver une complémentarité entre les différentes mesures et aménagements prévus.
Question : est-ce que des accidents sont survenus sur la route de Bossey ?	OCT : Les données d'accidents recensées par la police cantonale ne mettent pas en évidence d'accidentalité sur cet axe. Toutefois, le sentiment d'insécurité exprimé par les usagers est entendu, notamment en raison d'un gabarit de route peu adapté au trafic actuel.